



Pour diffusion immédiate
CNW Code 38
Hebdos régionaux de la Mauricie

Projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Batiscan sur la route 138

Le BAPE est mandaté pour tenir une médiation

Québec, le 12 septembre 2024 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette, le mandat de tenir une enquête avec médiation sur le [projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Batiscan sur la route 138 par le ministère des Transports et de la Mobilité durable](#). Ce mandat débutera le 7 octobre et aura une durée maximale de 2 mois mais peut être prolongé s'il existe une réelle perspective d'entente.

La commission d'enquête sera présidée par [Mireille Paul](#). Le curriculum vitae de la commissaire peut être consulté sur le site Web du BAPE.

Qu'est-ce qu'une médiation?

Une médiation est privilégiée lorsque les enjeux soulevés dans les demandes d'examen public ont trait à des éléments de nuisance et de cohabitation, que la justification du projet n'est pas remise en cause et que la nature des préoccupations permet d'entrevoir une possibilité d'entente entre les parties intéressées. Pour assurer le succès d'une médiation, il importe que les parties concernées participent activement au règlement des différends.



Crédit photo : ministère des Transports et de la Mobilité durable

Où consulter la documentation sur le projet?

L'ensemble de la documentation est disponible en version électronique dans le [Registre des évaluations environnementales](#), sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, ainsi que dans le site Web du BAPE. Les documents peuvent aussi être consultés au Bureau municipal de Batiscan situé au 395, rue Principale à Batiscan. Les citoyens peuvent également communiquer avec le BAPE pour obtenir plus d'informations.

À propos du BAPE

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement que lui confie le ministre responsable de l'Environnement et qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux et abonnez-vous à l'infolettre, [L'heure juste](#).



– 30 –

Source : Karine Lavoie
Conseillère en communication
581 925-0670 ou 1 800 463-4732
pontbatiscan@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca